



## **Politique nationale de soutien à la parentalité :**

*Des propositions pour avancer*

**Claude GREFF**  
Secrétaire d'Etat chargée de  
la famille

*Jeudi 18 novembre 2011*

### **Contact presse :**

*Service de presse du cabinet de la secrétaire d'Etat :*

Caroline WALLET :

[caroline.wallet@solidarite.gouv.fr](mailto:caroline.wallet@solidarite.gouv.fr) 06 33 14 68 32

Anissa DJAADI-MEZHOUD :

[anissa.djaadi-mezhoud@solidarite.gouv.fr](mailto:anissa.djaadi-mezhoud@solidarite.gouv.fr) 06 33 13 70 72



### **Le mot de Claude Greff**

*Avec un budget de plus de 100 milliards d'euros, notre politique familiale est dynamique et enviée par de nombreux pays européens. Avec 828 000 naissances en 2010, la France est championne d'Europe de la natalité !*

*La plus belle illustration de l'efficacité de notre politique familiale est le cumul de 2 indicateurs : un taux de natalité élevé de près de 2 enfants par femme en âge de procréer et un taux d'activité professionnel féminin de 85%.*

*En France, l'intervention publique en matière de politique familiale fait l'objet d'un consensus large et puissant, légitimant les prélèvements sociaux dédiés au financement de la branche famille.*

*Au cours de ces dernières années, l'accent a été mis sur l'amélioration de la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle avec l'objectif de 200 000 solutions de garde supplémentaires voulues par le Président de la République. Mais au-delà, des étapes importantes ont été franchies depuis 2007, avec notamment le vote de la loi sur la protection de l'enfance, la création du Haut Conseil à la famille et celle du Comité National de Soutien à la Parentalité.*

*La politique familiale, ce sont des prestations, des services, et des avantages fiscaux. Si elles sont aujourd'hui très majoritairement satisfaites des prestations versées par la CAF les familles expriment aujourd'hui de plus en plus clairement des besoins nouveaux qui appellent des réponses de la part des pouvoirs publics.*

*Violence, drogue, alcool, dangers liés à Internet, les parents, parfois désorientés et démunis ne savent pas où s'adresser et connaissent peu les services qui leur sont dédiés.*

*Mais alors, être parent, est-ce plus difficile aujourd'hui ?*

*C'est le constat dressé par les nombreux parents que je rencontre au quotidien lors de mes déplacements sur le terrain. Ils s'interrogent au quotidien sur leur rôle et sont demandeurs d'une aide extérieure. Et c'est ce que confirme le sondage réalisé par TNS SOFRES pour le Secrétariat d'Etat à la famille. Pour 56% des sondés, la parentalité est vécue comme un rôle difficile à jouer. Ce que révèle ce sondage c'est un sentiment de difficulté qui tend à s'accroître avec l'âge des enfants : si seulement 8% des parents d'enfants de moins de 3 ans jugent leur rôle de parents très difficile, ils sont 17% chez les parents d'adolescents de 16 à 18 ans.*

*C'est pourquoi j'ai décidé dès ma nomination d'investir le champ de la politique nationale de soutien à la parentalité. Je veux donner une nouvelle impulsion à la question primordiale de l'accompagnement des familles qui passe par la définition d'une nouvelle politique nationale, élaborée à moyen constant et assise sur des fondamentaux : Les parents doivent être relégitimés, rassurés, accompagnés et soutenus. L'accompagnement parental a pour objet de maintenir, parfaire, créer ou restaurer des liens familiaux.*

*Ma conviction est qu'aujourd'hui il est nécessaire d'accompagner les parents qui en expriment le besoin dans leur rôle éducatif et de promouvoir les environnements favorables à l'exercice de la parentalité.*

*Claude Greff  
Secrétaire d'Etat chargée de la famille*

Communiqué de presse  
Le 17 novembre 2011

## Être parent, un rôle difficile pour une majorité de parents

*Si elles sont aujourd'hui très majoritairement satisfaites des prestations versées par la CAF, les familles ont aujourd'hui des besoins nouveaux qui appellent des réponses de la part des pouvoirs publics.*

*Violence, drogue, alcool, dangers liés à Internet, les parents, parfois désorientés et démunis ne savent pas où s'adresser et connaissent peu les services qui leur sont dédiés.*

*Le Secrétariat d'Etat chargé de la famille s'est interrogé sur les attentes et les besoins des parents avant de lancer une politique nationale de soutien à la parentalité.*

**Pour 56% des répondants, la parentalité est vécue comme un rôle difficile à jouer, et ce, surtout dans les foyers les plus modestes, pour les femmes et pour les parents célibataires** : les moins aisés sont en effet 25% à juger l'exercice de ce rôle très difficile (pour seulement 13% dans l'ensemble de la population). De même, les femmes font davantage part de leurs difficultés que les hommes (le rôle est jugé difficile pour 66% d'entre elles et « seulement » 44% d'entre eux), ainsi que les parents élevant seuls leurs enfants (72%). On note par ailleurs que **le sentiment de difficulté tend à s'accroître avec l'âge des enfants** : si seulement 8% des parents d'enfants de moins de 3 ans jugent leur rôle de parents très difficile, ils sont 17% chez les parents d'adolescents de 16 à 18 ans.

### Violence, consommation de drogues et dangers liés à Internet : des sujets de forte inquiétude

Dans le détail, invités à évaluer leur niveau d'inquiétude face à un certain nombre de difficultés pouvant toucher leurs enfants, **les parents se révèlent largement et majoritairement inquiets**. Une inquiétude pour laquelle il est possible d'établir une hiérarchie.

Ainsi, **les actes de violence** que peuvent subir les enfants constituent la difficulté la plus inquiétante (61% de parents se déclarant très inquiets) et ceci de façon très marquée auprès des classes les plus modestes (68% sont très inquiets et 95% plutôt ou très inquiets). Viennent ensuite la **consommation de drogues** (59% de parents très inquiets), la **pratique de jeux dangereux** (57%) et **l'exposition aux dangers liés à Internet** (54%).

La crispation est un peu moins forte autour des **consommations d'alcool et de tabac** (respectivement 48% et 35% de parents très inquiets) mais comme pour les difficultés liées à la sexualité – les rapports non protégés (47%), l'hypersexualisation des petites filles (32%) – ce sont les parents les moins diplômés qui se montrent les plus inquiets.

Enfin, **le temps passé devant l'ordinateur** et les **difficultés comportementales** telles que l'hyperactivité, la précocité ou les troubles du comportement alimentaires inquiètent

relativement moins les parents, mais sont cependant d'autant plus présents que les enfants sont âgés.

## **Un besoin d'information et d'aide concrète pour une part non négligeable des parents**

Face aux difficultés qu'ils pourraient connaître, **près de 7 parents sur 10 estiment normal d'avoir recours à une aide extérieure à la famille**. Dès lors, les membres du corps médical (41%) et les psychologues (27%) sont les premiers sollicités, juste devant les associations (17%) qui seraient davantage un recours pour les plus modestes (29%).

Si une majorité de parents estime avoir suffisamment d'information pour faire face à ces difficultés, **15% d'entre eux déclarent ne pas du tout savoir à qui s'adresser en cas de difficultés, dont 27% chez les plus modestes**. Si l'on ajoute à cela que les efforts des pouvoirs publics pour aider les parents sont jugés insuffisants par 69% des parents, **les différentes mesures qui ont ensuite été testées rencontrent logiquement un écho favorable**.

Ainsi, **les solutions qui pourraient permettre un meilleur accès à une aide sont plébiscitées** : la meilleure coordination des acteurs constitue une mesure prioritaire pour un parent sur deux et importante pour 9 parents sur 10. De même, l'accréditation d'associations référentes paraît prioritaire pour 38% des parents, tout comme la création d'un site Internet regroupant les informations utiles pour 39% de ceux-ci.

Enfin, **s'agissant du rôle des entreprises dans l'aide aux parents, les réponses des parents ne sont pas les mêmes selon la manière de le présenter**. Si l'on parle d'aider les parents à faire face à leurs responsabilités d'une manière générale, 62% d'entre eux estiment que les entreprises ne doivent pas s'immiscer dans ce domaine. En revanche, lorsque la proposition concerne des **incitations aux entreprises pour aider leurs salariés qui ont des enfants en mettant en place des aménagements horaires** (flexibilité du temps de travail, télétravail...), la mesure devient prioritaire pour 47% des parents.

*Fiche technique : Enquête réalisée par le département Stratégies d'Opinion de TNS Sofres pour le Secrétariat d'Etat à la famille, auprès d'un échantillon national de 800 parents, représentatif de l'ensemble de la population des parents d'enfants de 0 à 18 ans, interrogé du 4 au 8 novembre 2011 par téléphone. Méthode des quotas (sexe, âge, profession du chef de ménage PCS) et stratification par région et catégorie d'agglomération.*

### A propos de TNS Sofres

Leader français et référence des études marketing et d'opinion, TNS Sofres est une société du groupe TNS, l'un des leaders mondiaux du marché et n°1 des études ad hoc. Nous proposons une gamme de prestations d'études, ad hoc ou collective, autour de 5 spécialités compréhension des marchés et des consommateurs, innovation, gestion de la marque communication et gestion de la relation client. L'ensemble de ces prestations est réalisé dans 11 secteurs composés d'experts dédiés à certains marchés ou clients. TNS est présent dans 70 pays dans le cadre d'un réseau intégré, et est à même de conduire des études dans plus de 100 pays.

Grâce à notre compte Twitter @TNS\_Sofres, suivez toute notre actualité en temps réel.

### Contacts presse

#### **TNS Sofres :**

A. Courtois : 01 40 92 47 77

[anne.courtois@tns-sofres.com](mailto:anne.courtois@tns-sofres.com)

C. Rossignol : 01 40 92 24 10

[celine.rossignol@tns-sofres.com](mailto:celine.rossignol@tns-sofres.com)

#### **Secrétariat d'Etat chargé de la famille :**

C. Wallet : 01 40 56 47 96

[caroline.wallet@solidarite.gouv.fr](mailto:caroline.wallet@solidarite.gouv.fr)

A. Djaadi-Mezhoud : 01 40 56 47 94

[anissa.djaadi-mezhoud@solidarite.gouv.fr](mailto:anissa.djaadi-mezhoud@solidarite.gouv.fr)

## Sommaire des fiches

- Le Secrétariat d'Etat à la Famille s'engage à promouvoir des environnements favorables à l'exercice de la parentalité
- La « Maison pour les familles » : une appellation dédiée aux structures exemplaires.
- Le Secrétariat d'Etat à la Famille développe le soutien à la parentalité en entreprise.
- Adoption : Le Secrétariat d'Etat lance un guide pour les futurs adoptants et un site destiné aux professionnels pour mieux les accompagner dans leur démarche d'adoption
- Accès à l'information de toutes les familles : le Secrétariat d'Etat à la famille lance un espace internet destiné aux parents et à toute la famille
- Dangers liés à Internet et aux jeux vidéo en ligne : Le Secrétariat d'Etat lance un numéro vert et un site Internet familles « Net écoute »
- Jeux vidéo : le Secrétariat d'Etat signe une charte avec les professionnels pour aider les parents à choisir des jeux adaptés

### Annexe :

- Sondage TNS SOFRES

## *Le Secrétariat d'Etat à la Famille s'engage à promouvoir des environnements favorables à l'exercice de la parentalité.*

### Contexte

Permettre aux familles de choisir leur implantation géographique en fonction des politiques qui sont déployées sur le territoire et des équipements qui y sont proposés ? C'est l'idée du Secrétariat d'Etat à la Famille qui s'engage à promouvoir des environnements favorables à l'exercice de la parentalité. **L'objectif est double : progresser dans l'égalité entre les territoires et décerner le prix « Villes et Villages en familles ».**

A l'instar du label « Familles Plus » pour les communes touristiques impliquées dans la qualité de service rendu aux familles, le Secrétariat d'Etat à la Famille souhaite créer un marqueur de qualité pour les collectivités désireuses de déployer une véritable politique à l'intention des familles et offrant une qualité de services à l'année.

Il s'agit là de créer un instrument de changement pour apporter plus de services adaptés et une plus grande cohérence des politiques mises en œuvre localement.

Au plan local, les collectivités sont juridiquement, politiquement et opérationnellement, les acteurs incontournables de la petite enfance et des services de proximité aux familles. Il convient à la fois : d'accompagner leurs projets sur un plan financier et d'ingénierie administrative et de mettre en valeur leurs actions, notamment en termes d'innovation. En effet de très nombreuses initiatives voient le jour sur les territoires, qui demandent à être mises en lumière et essaimées au plan national.

Dans le même esprit, il convient de se doter de nouveaux instruments pour progresser dans l'égalité entre les territoires et mieux accompagner les collectivités dans la construction de leur offre de services aux familles.

### Action du Secrétariat d'Etat à la famille

#### Harmoniser la politique familiale sur l'ensemble du territoire

Le Secrétariat d'Etat à la famille saisi Le Haut Conseil à la Famille d'une mission sur le thème « Politique familiale et Aménagement du territoire ». Les réflexions feront l'objet d'un rapport, remis en janvier 2012, qui portera notamment sur les instruments à construire pour réduire les disparités en matière d'offre de garde sur le territoire national.

#### Décerner le prix « Villes et Villages en familles »

Le Secrétariat d'Etat à la Famille crée un groupe de travail dans lequel il s'associe au Ministère de l'Intérieur et à l'AMF en vue de créer un prix annuel objectivant les efforts fait en faveur des familles. Les premiers prix « Villes et Villages en famille » seront décernés en février 2012.

Ils permettront de distinguer les collectivités les plus méritantes, de favoriser l'émulation, d'identifier les bonnes pratiques et les actions innovantes en vue de les valoriser et de les généraliser.

## *La « Maison pour les familles »*

### *Une appellation dédiée aux structures exemplaires.*

#### **Contexte**

C'est lorsqu'ils rencontrent des difficultés particulières que les parents peuvent être amenés à chercher une aide extérieure, 7 parents sur 10 estiment normal d'y avoir recours. Enfants à besoin spécifique, addictions à des substances, aux jeux vidéos ou au numérique, violence homophobe dans la famille, les difficultés sont nombreuses et diverses. Le problème se pose bien souvent alors de trouver le bon interlocuteur. La floraison de magazines spécialisés, le succès de certaines émissions de télévision sur « l'éducation », et la fréquentation des forums de discussion sur internet montrent bien que les parents sont avides de trouver de l'information et de l'aide et tâtonnent dans bien des cas. De nombreux professionnels et associations sont porteurs de solutions mais l'offre est foisonnante, disparate et surtout inégale selon les territoires. Comment aider les parents à trouver une information de qualité et l'aide dont ils peuvent avoir besoin ?

Du côté des pouvoirs publics, si la prise de conscience de cette nouvelle demande des parents existe bel et bien, il s'agit avant tout de rendre visible, de coordonner et donc de potentialiser l'offre existante. Ce projet répond clairement au souhait des familles, en effet, les solutions qui pourraient permettre un meilleur accès à une aide sont plébiscitées : la meilleure coordination des acteurs constitue une mesure prioritaire pour un parent sur deux.

77% des sondés trouvent importante la création de maisons de familles, c'est-à-dire des lieux ouverts aux parents pour qu'ils puissent rencontrer d'autres parents et échanger avec eux sur leurs difficultés.

#### **Action du Secrétariat d'Etat à la Famille**

Le Secrétariat d'Etat à la Famille crée la « Maison pour les familles », lieu de proximité unique et visible au service de chaque famille. Le mode opératoire prévoit dans un premier temps la mise en place d'un appel à projets à la suite duquel seront sélectionnées des structures déjà engagées dans une démarche d'offre globale de soutien à la parentalité.

C'est la capacité à présenter un projet d'offre globale répondant de manière innovante, sur un territoire donné, aux besoins de la population.

Ces structures pourront donc prétendre à l'appellation « Maison pour les familles ». C'est la Secrétaire d'Etat en charge de la famille qui décernera cette appellation.

Ce projet porte une ambition : révéler et susciter une organisation innovante qui rassemble en un lieu unique l'offre de service de l'ensemble des acteurs investis dans le domaine du soutien à la parentalité existant sur un territoire.

#### **Que peut-on attendre de la création de la « Maison pour les familles » ?**

Les « Maisons des Familles » favorisent l'animation et la mise en réseau de tous les acteurs qui apportent de l'aide aux familles : associations familiales, groupes de paroles, partenaires institutionnels des familles.

Les objectifs sont les suivants :

- Permettre aux parents d'assumer pleinement leur rôle éducatif,
- Favoriser les échanges entre parents,
- Mettre en place des actions de sensibilisation et de formation à destination des intervenants bénévoles ou professionnels pour favoriser l'émergence de nouvelles pratiques,
- Garantir l'ouverture de ces lieux à tous les parents, en recherchant la fréquentation de publics issus de milieux différents, de générations et de catégories socio-professionnelles et culturelles distinctes,
- Prévoir un cadre éthique favorisant l'équilibre des relations familiales et ouvert à toutes formes de familles. Il s'appuiera sur les textes relatifs aux droits de l'enfant et de la famille,
- Inscrire les projets dans la durée, notamment par le biais d'une convention pluriannuelle associant les différents partenaires.

## ***Le Secrétariat d'Etat à la Famille développe le soutien à la parentalité en entreprise.***

### **Contexte**

Les problèmes vécus par les salariés à l'intérieur de leur famille peuvent constituer une source de mal-être qui se traduit inévitablement par une baisse de la performance au travail. Selon le sondage TNS SOFRES réalisé pour le Secrétariat d'Etat à la famille, **pour 47% des parents interrogés : inciter les entreprises à aider leurs salariés qui ont des enfants est une mesure prioritaire** (aménagement des horaires, flexibilité du temps de travail, télétravail...)

Il est donc de l'intérêt des entreprises d'aider les salariés à surmonter leurs difficultés. Les problèmes de parentalité vécus par les salariés peuvent aussi justifier que ceux-ci souhaitent disposer d'une formation plus approfondie en matière de parentalité.

Les entreprises ont un rôle fort à jouer dans l'accompagnement des familles de leurs salariés, mais aussi au-delà, en faveur de la cohésion sociale de notre pays. C'est la raison pour laquelle, pour la première fois, le développement des crèches d'entreprise a été associé à l'atteinte des objectifs de création de solutions de garde. Grâce notamment au doublement du Crédit Impôt Famille en 2010 et à l'accès de ces nouvelles solutions de garde aux aides financières de droit commun, les entreprises peuvent aujourd'hui proposer à leurs salariés des places en crèches adaptées à leurs besoins et à un coût accessible. 10 000 nouvelles places « entreprises » sont ainsi prévues entre 2009 et 2012. Cet objectif sera probablement dépassé.

Il s'agit véritablement d'une approche « gagnant – gagnant ». La collectivité dans son ensemble bénéficie de ces nouvelles places créées à l'initiative des entreprises, qui accroissent l'offre globale existante, et de l'autre côté, les entreprises se dotent d'un service essentiel pour leurs salariés. Ceci leur permet notamment d'améliorer la productivité grâce à la résolution « en interne » des problèmes de garde qui peuvent autrement perturber l'organisation du travail.

### **Action du Secrétariat d'Etat à la Famille**

#### **Développer l'offre d'accompagnement à la parentalité au sein des entreprises**

Un groupe de travail interministériel sera mis en place en vue de collecter et de valoriser les bonnes pratiques menées en matière d'accompagnement à la parentalité proposée au sein de l'entreprise.

#### **Valoriser les bonnes pratiques : Trophées de la parentalité en entreprise**

Le Secrétariat d'Etat à la Famille mandate l'Observatoire de la Parentalité en Entreprise pour lancer les Trophées de la Parentalité en Entreprise. Décernés pour la première fois en 2011, ils visent à valoriser les actions les plus exemplaires en matière d'aide à la conciliation entre vie professionnelle et vie familiale. L'ensemble des signataires de la Charte de la Parentalité en Entreprise a été invité à candidater aux Trophées de la Parentalité en Entreprise.

Parmi les 4 grandes catégories d'action identifiées par l'Observatoire de la Parentalité en Entreprise, chaque candidat a présenté une ou deux actions :

1. Les services facilitant le quotidien des salariés-parents ;
2. Le soutien financier ;
3. L'organisation du travail ;
4. La sensibilisation des managers de proximité.

### **Développer l'offre de crèches d'entreprises**

Le Secrétariat d'Etat chargé de la famille parraine le *Guide Crèches & Entreprises : quelles solutions pour mon entreprise ?*, réalisé sous l'égide du Club Crèches & Entreprises.

L'objectif de ce Guide est de promouvoir l'engagement des entreprises dans le domaine des crèches d'entreprise en les aidant à :

- prendre conscience de l'intérêt, pour la performance de leur entreprise, d'aider leurs salariés à concilier vie professionnelle et vie familiale,
- comprendre ce qu'est un projet de crèche d'entreprise ou de réservation de berceaux et comment il s'inscrit dans une politique globale d'aide aux salariés-parents,
- décider de la faisabilité d'un tel projet et de la solution la plus adaptée à leur entreprise,
- gérer ce type de projet une fois la décision prise, notamment en se nourrissant des retours d'expériences des entreprises pionnières dans ce domaine.

Il s'adresse à ceux qui, au sein de leur entreprise, ont à étudier le sujet « crèche d'entreprise » en montrant comment cela s'avère accessible sur le plan technique et budgétaire, et à forte valeur ajoutée sur le plan humain.

Ce travail a été conduit en partenariat avec la Direction Générale de la Cohésion sociale (Ministère des Solidarités et de la Cohésion sociale), la Caisse Nationale des Allocations Familiales, la Mutualité Sociale Agricole, la Fédération Française des Entreprises de Crèches et l'Accueil petite enfance de l'Uniopss. Les entreprises du Club Crèches & Entreprises ont été partie prenante.

### **Rappel de l'historique du Club Crèches & Entreprises :**

Le Club Crèches & Entreprises a été lancé le 16 février 2010. Son animation est assurée par l'Observatoire de la Parentalité en Entreprise (OPE), avec le support du ministère en charge des politiques familiales. Il est composé de 60 entreprises fondatrices représentatives de la diversité du monde économique.

## ***Adoption : Le Secrétariat d'Etat lance un guide pour les futurs adoptants et un site destiné aux professionnels pour mieux les accompagner dans leur démarche d'adoption***

### **Le contexte**

Plus de 10 000 demandes d'adoption sont déposées chaque année, en quinze ans le nombre de demandes a presque doublé. 4000 à 5000 enfants sont adoptés tous les ans par des familles françaises. En 2007, 839 pupilles de l'État ont été placés en vue d'adoption alors que 3162 enfants venus de l'étranger ont été adoptés par des familles. Entre 1980 et 2008, plus de 82000 enfants nés à l'étranger ont été adoptés en France, et l'adoption représente environ 0,38 % des "naissances". La France est le 2ème pays au monde en nombre d'enfants étrangers adoptés, derrière les Etats-Unis (plus de 20 000 par an).

La parentalité adoptive mérite donc une attention particulière. C'est un acte important qui porte en lui un engagement fort. Le Secrétariat d'Etat à la famille est un acteur clé de l'adoption qu'elle soit nationale ou internationale. Adopter un enfant est un long chemin, souvent vécu par les futurs adoptants comme un parcours du combattant.

### **Action du Secrétariat d'Etat à la famille**

Même si de nombreux efforts ont d'ores et déjà été déployés pour faciliter l'accès à cette procédure par la mise en place de l'Agence française de l'adoption et le lancement du site [adopt.gouv.fr](http://adopt.gouv.fr), il convient aujourd'hui, d'aller plus loin dans cette démarche d'accompagnement des futurs adoptants en mettant à disposition deux nouveaux outils d'information :

Un guide destiné à toutes les personnes souhaitant engager les démarches en vue d'adopter un enfant.

L'objectif est de :

- présenter de manière exhaustive les différentes étapes de la procédure d'adoption ainsi que les effets de celle-ci ;
- aider les personnes dans leurs démarches, notamment en indiquant les liens vers les sites internet utiles, les services utiles, associations ressources...

Le guide comporte notamment une présentation générale de l'adoption en France, des précisions sur la procédure d'Agrément, les modalités de l'adoption (en France comme à l'étranger), l'arrivée de l'enfant et les droits sociaux ainsi qu'une liste de contacts et adresses utiles. Il sera mis en ligne sur l'espace grand public du portail adoption courant janvier 2012.

### **Le Lancement d'un Espace professionnel du portail adoption.gouv.fr**

L'objectif est notamment d'inciter à des échanges de pratiques en valorisant des travaux réalisés dans les départements. L'espace professionnel comporte les rubriques suivantes :

- Guide d'appui : mise en ligne du référentiel sur l'information et l'évaluation de la demande d'agrément ;
- Fiches thématiques : fiches juridiques, fiches sur les aspects socioculturels de l'adoption ;
- Ressources documentaires : études, articles de jurisprudence ;
- Textes réglementaires : dispositions du code civil, du code l'action sociale et des familles, circulaires ;
- FAQ.

L'espace professionnel sera mis en ligne en janvier 2012 sur le site [adoption.gouv.fr](http://adoption.gouv.fr) hébergé par le ministère en charge de la famille.

Les Publics concernés sont tous les acteurs de l'adoption, qu'ils s'agissent des services départementaux, des services déconcentrés de l'Etat, des organismes autorisés pour l'adoption, de l'agence française de l'adoption, du ministère des affaires étrangères et du ministère de la justice.

# *Accès à l'information de toutes les familles : le Secrétariat d'Etat à la famille lance un espace internet destiné aux parents et à toute la famille*

## Le contexte

84% des personnes interrogées par TNS SOFRES pour le Secrétariat d'Etat à la famille trouvent importante la mise en ligne d'un site Internet regroupant les informations utiles aux parents.

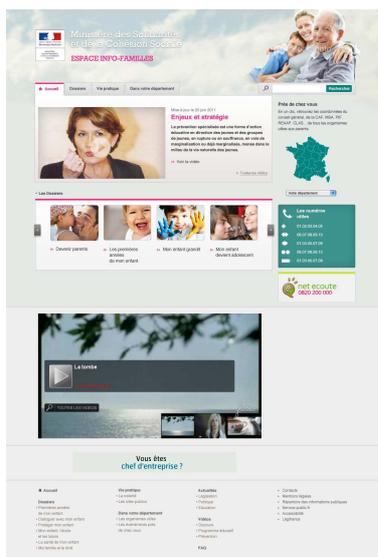
Quelles sont les prestations auxquelles ils peuvent prétendre, quels sont les avantages liés à la détention de la carte SNCF famille nombreuse, comment trouver un mode de garde approprié ? Pour les parents d'aujourd'hui, les interrogations mais aussi parfois les difficultés et sources d'inquiétudes sont nombreuses.

Selon le sondage TNS SOFRES, 82 % des parents sont inquiets face à la consommation de drogues, 87 % pour la pratique de jeux dangereux par leurs enfants et 76 % face à la consommation d'alcool.

Vers qui se tourner alors pour trouver des réponses fiables, quel type d'association ou de professionnels contacter ?

Une floraison de magazines et d'émission de télévision traitent de sujets liés à la famille et l'éducation des enfants. Cet intérêt des médias témoigne également de l'attente des parents. Cet engouement va souvent de pair avec un recours fréquent aux témoignages, qui même s'il est intéressant, est à considérer avec recul.

En outre, la multiplication des sources d'informations d'inégale valeur, via internet et les forums de discussion, peut conduire à mal évaluer un problème et la réponse à y apporter.



## Action du Secrétariat d'Etat à la famille

Le Secrétariat d'Etat à la famille lance un espace internet destiné aux parents sur la base de données fiables et régulièrement actualisées : vie pratique (budget, soutiens financiers, dispositifs d'accompagnement, carte famille nombreuse), grandes étapes du développement de l'enfant et de l'adolescent (santé, protection, droit, loisirs...), le site est conçu comme un véritable portail d'informations.

Cet espace dédié aux familles a vocation répondre aux multiples questions que se posent les parents au quotidien et à les orienter vers les autres sites institutionnels de référence.

Mise en ligne du site [info-familles.gouv.fr](http://info-familles.gouv.fr) prévue pour fin 2011.

## ***Dangers liés à Internet et aux jeux vidéo en ligne : Le Secrétariat d'Etat lance un numéro vert et un site Internet familles « Net écoute »***

### **Le contexte**

Selon le sondage TNS SOFRES réalisé pour le Secrétariat d'Etat chargé de la famille, **88% des parents sont aujourd'hui inquiets de l'exposition aux dangers liés à internet** (violence, pornographie, intimité dévoilée sur les réseaux sociaux, piratage de certains comptes/profils, rencontre avec des inconnus).

« Outiller » les parents pour réduire une éventuelle fracture générationnelle aujourd'hui autour de l'Internet, c'est leur permettre de comprendre ce que font leurs enfants afin de qu'ils puissent exercer pleinement leur mission éducative.

L'éducation numérique devient indispensable et revient prioritairement aux parents. Protéger les enfants et les adolescents lors de leur navigation sur le net via un ordinateur ou un mobile est une priorité car l'enfant est souvent seul face à son écran. 93% des 9-16 ans utilisent Internet, et y passent 1h30 par jour en moyenne.

La mauvaise connaissance par les parents des techniques de l'Internet ou encore le manque de référents communs avec les jeunes internautes réduisent la possibilité d'instaurer un vrai dialogue au sein des familles. En effet les enfants et les adolescents ont volontiers recours à un vocabulaire spécifique que les parents ne maîtrisent pas dès lors qu'ils ne sont pas eux-mêmes utilisateurs.

De plus en plus, protéger l'enfant nécessite une bonne connaissance du potentiel des outils et des vocables utilisés. Chaque parent doit donc, sans être un spécialiste, « se faire une certaine idée » des usages possibles et de la nature des éventuels dangers.

### **Action du Secrétariat d'Etat à la famille**

Le Secrétariat d'Etat chargé de la famille et l'Association E-Enfance lancent une nouvelle offre complète de services dédiés aux parents, afin de les aider à remplir pleinement leur mission éducative face aux dangers liés à internet, aux usages de la téléphonie mobile et aux jeux vidéo en ligne. Il n'y a pas besoin d'être un expert en nouvelles technologies pour transmettre des principes éducatifs et accompagner son enfant vers l'autonomie.

#### **Ce programme comprend :**

- Un nouveau numéro vert gratuit dédié aux familles, et plus particulièrement aux parents, est mis en service «*Net Ecoute 0800 200 000*».

Anonyme et confidentiel, il est disponible de 9h à 19h en semaine.



- Un espace internet « *Info-familles.netecoute.fr* »

Ce site d'information et de conseils, élaboré à partir des questions posées par les parents sera actualisé au gré de l'apparition de nouvelles technologies, de nouveaux usages sous forme d'une Foire aux Questions (FAQ).

Il met en œuvre un concept original, unique en son genre, de guide interactif personnalisable en fonction des centres d'intérêt de chacun.

Pour offrir à chaque famille son propre outil d'information et de communication avec les enfants un panier recueille toutes les fiches sélectionnées par l'internaute et en constitue un document global unique.

Ce guide est complété par une fonction « forum » via le mail ou par skype, et offre la possibilité d'être rappelé par un conseiller « Net Ecoute ».

The screenshot shows the website interface for 'info-familles.netecoute.fr'. At the top, there is a navigation bar with 'Questions / réponses', 'Fiches pratiques', and 'Ressources utiles'. Below this, a sidebar on the left contains a 'CONTACTER UN CONSEILLER' button and a 'Questions fréquentes' section with several questions about passwords and social media. The main content area features a large article titled 'Comment protéger son mot de passe contre le piratage ?' with an illustration of a child at a computer. The article text explains that a strong password should be at least 10 characters long, including letters, numbers, and symbols, and should not contain personal information. At the bottom of the page, there is a footer with contact information, a list of topics like 'jeux vidéo', 'piratage', and 'contrôle parental', and a table of site navigation options.

Ces nouveaux outils permettront de répondre à l'ensemble des questions que se posent les parents et le cas échéant d'agir ou d'opérer les changements qui s'imposent : installer un logiciel de contrôle parental, fermer un compte, définir les paramètres de confidentialité, mettre en place des horaires de connexion....

## ***Jeux vidéo : le Secrétariat d'Etat signe une charte avec les professionnels pour aider les parents à choisir des jeux adaptés***

### **Contexte**

Selon le sondage TNS SOFRES réalisé pour le Secrétariat d'Etat chargé de la famille, **60% des sondés le temps passé par leurs enfants à jouer sur les jeux vidéo est un sujet d'inquiétude** et ce d'autant plus que certains jeux particulièrement violents sont proposés dans le commerce. L'enfant ou l'adolescent consommateur se « glisse » dans la peau d'un malfaiteur, ou même d'un délinquant sexuel (dans certains jeux en ligne).

La consommation fréquente de ces jeux peut conduire à des phénomènes de dépendance, à un éloignement de la réalité, à la déstructuration des liens familiaux et sociaux, sans parler de l'existence avérée pour certains spécialistes entre ce type d'activités et d'éventuels passages à des comportements violents.

Pour éviter les mauvaises surprises, les parents doivent être mieux informés sur le contenu réel du programme qu'ils achètent.

### **Action du Secrétariat d'Etat à la famille**

Le Secrétariat d'Etat à la Famille signe la Charte Pédago-Jeux avec les distributeurs de jeux vidéo dans les grandes surfaces et les magasins spécialisés. Il s'agit d'aider les parents à mieux connaître et comprendre les usages des jeux vidéo par leurs enfants et d'encadrer la vente des jeux vidéo aux mineurs.

Grâce à cet engagement, la signalétique PEGI (Système Européen d'Information sur le Jeu) sera rendue plus visible sur les lieux de vente pour apporter aux parents une meilleure information sur les produits qu'ils achètent.

Cette signalétique sera déployée dans les rayons des distributeurs et les vendeurs seront formés pour conseiller les parents.

### **A quoi sert la signalétique PEGI**

La signalétique PEGI a établi deux critères pour classer les jeux informatiques et vidéo. Le premier, est celui de l'âge minimum conseillé de l'utilisateur (3+, 7+, 12+, 16+, 18+).

Le second se réfère au contenu du programme qui doit être approprié à l'âge du consommateur : langage vulgaire, scènes de violence, de drogue ou de sexe.